EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Envoyé en préfecture le 15/06/2021
Reçu en préfecture le 15/06/2021
Publié le
ID : 060-216004259-20210610-DEL302021-DE

Séance du 10 juin 2021

N° 30/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
04/06/2021

Date d'affichage
04/06/2021

L'an deux mil vingt et un, le 10 juin à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 4 juin, s'est réuni , au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :

M. BRIATTE Hubert ; M. RICHARD Emmanuel ; Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; M. LECHEVALIER Gilles ; Mme DE WAELE Isabelle ; Mme SOLINAS Brigitte ; Mme CHARTIER Florence ; Mme PAILLARD Elodie ; M. MOREAU Régis

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :

M. DELAHAYE Frédéric donne pouvoir à M. RICHARD Emmanuel

M. KOUAOVI Eric donne pouvoir à M. BRIATTE Hubert

Mme DETOURBET Marie Charlotte donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée

Etai(ent) excusé(s) : Mme VILLEMAINE Véronique ; Mme GAMEIRO Lucie

Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. LECHEVALIER Gilles

OBJET

-DECISIONS MODIFICATIVE N°1 – COMMUNE

Au vu de la délibération n° 14/2021 en date du 9/04/2021 portant sur le coût des travaux de chauffage à l'école primaire d'environ 28600 € TTC, M. le Maire et M. De SOUSA font par au conseil municipal que le coût de travaux de remplacement des luminaires des classes et couloir par un éclairage en LED est de 23 850 € TTC. M. le Maire propose, en fonction de nos finances, d'étaler sur plusieurs années les travaux d'éclairages et de réaliser aux moins 2 classes soit pour 6650 € TTC. Il s'agit bien de 2 opérations différentes. L'opération 152 : éclairage LED école est à créer

M. le Maire propose ainsi une décision modificative n°1

Dépenses d'investissement :

Opération 144 « mobilier studio » art 2184 :	- 1680 €
Opération 150 « chauffage école » art 2158 :	- 4970 €
Opération 152 « eclairage LED école » art 2158 :	+ 6650 €
TOTAL des dépenses	0€

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (13 pour)

- **ACCEPTE** la décision modificative n°1 proposée par M. le Maire

Ainsi fait et délibéré le 10/06/2021, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire

Hubert BRIATTE